

Procédure à suivre pour l'établissement d'une carte d'identité électronique luxembourgeoise.

La demande doit impérativement être effectuée par l'intéressé(e) lui (elle)-même. Pour les mineurs, la présence d'un des parents ayant le droit de garde ou du tuteur légal est obligatoire.

La photo sera prise directement à la commune au moyen de l'équipement y installé.

Tout citoyen majeur pourra disposer sur sa carte d'identité de deux certificats lui permettant:

- de signer électroniquement ses documents et transactions en ligne, avec une valeur légale équivalente à une signature manuscrite;
- de se connecter de manière sécurisée à de multiples applications étatiques et privées en ligne.

L'activation des certificats est optionnelle et la décision y relative est prise au moment de la demande.

Sont à produire:

- la carte d'identité périmée ou une déclaration de perte/vol établie par la Police
- 6€ (taxe de chancellerie payable à l'administration communale)
- la preuve de paiement de la taxe indiquée ci-dessous (p.ex. copie de virement)

5€ pour les enfants de 0-3 ans

14€ pour les titulaires à partir 15 ans

10€ pour les enfants de 4-14 ans

~~45€ pour une procédure accélérée*~~

Numéro de compte: IBAN LU44 1111 7028 7715 0000

Nom du bénéficiaire: TS-CE CTIE Cartes d'identités / B.p.1111 / L-1011 Luxembourg

Code BIC: CCPLLULL

Communication: Le nom et la date de naissance du titulaire

Le délai normal de délivrance des cartes d'identité est en principe de 10 jours ouvrables à partir du jour de la demande. La date exacte vous sera communiquée lors de la demande.

Pour toute information complémentaire veuillez consulter le site internet www.eid.lu.